

Rien ne résiste aux Tcheou : les troupes impériales marchent contre eux, mais leur général Wou Ming-tche, fait prisonnier, se pend de désespoir. Le prince de Tcheou, Wou Ti (Yu-wen Young), marchait contre les Tou Kiue, qui faisaient des incursions sur son territoire, lorsqu'il tomba malade et mourut à la 6^e lune de 578, âgé de 36 ans. Le règne de ce prince marque l'apogée de la dynastie des Pe Tcheou dont la chute suit presque immédiatement la décadence commencée avec YU-WEN PING (SIOUEN TI), fils de Wou Ti, qui abdiqua en 579 et mourut l'année suivante à l'âge de 27 ans; « Rapportant le décret de proscription du Bouddhisme et du Taoïsme porté par son père en 574, en 579 le Principe Céleste [nom qu'il avait pris] fit faire des statues de Buddha et de Lao Tseu; il les fit mettre sur le même rang, s'assit entre les deux, et se fit vénérer publiquement ¹ ». Yu-wen Ping fut remplacé par son fils TSING TI (YU-WEN KAN,) que le futur fondateur de la dynastie des Souei, YANG KIEN, obligea d'abdiquer à la 2^e lune de 581; et le malheureux prince qui n'avait que neuf ans, fut tué peu après avec tous les princes de Tcheou, par ordre de Yang Kien, proclamé empereur, et craignant pour sa vie. Les Tcheou, qui avaient compté cinq princes, avaient régné 26 ans; leur chute ne précéda que de peu de temps celle des Tch'en.

L'empereur Siouen, âgé de 53 ans, mourut à la première lune de 582; il fut remplacé par le prince héritier qui, sous le nom de HEOU TCHOU, devait être le dernier empereur des Tch'en; près du lit de mort de son père, il avait échappé, malgré une grave blessure, à une tentative d'assassinat de son frère CHOU LING qui le frappa par derrière d'un coup de couteau.

Heou Tchou.

Le nouveau souverain montra peu de sagesse. « A peine les funérailles de son père furent-elles finies, que (Heou Tchou) fit élever trois grandes tours de plus de cent pieds de haut chacune; on avait pratiqué dans l'intérieur plusieurs salles, ornées de tout ce qu'il y avait de plus précieux dans les trésors de l'empire; jamais on n'avait rien fait de p us

1. WIEGER, pp. 1469-70.